

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE SAINT-BRIEUC
COMMUNE DE CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORLAY
SÉANCE DU JEUDI 30 JUILLET 2026

19 HEURES 30

Présents : Monsieur ALLAIN, Maire, Mesdames COURTOT, GANNE, Messieurs BURLOT, LE LAY, LE BRIS, Madame RAOULT, Monsieur BERVILLE, Madame LARVOR et Monsieur MARIE.

Absents : Daniel TRENDIA ayant donné procuration à Marie-Pierre RAOULT, Rozenn LE CHEVILLIER ayant donné procuration à Hubert LE LAY, Sophie AMBROIS ayant donné procuration à Jacky BURLOT, Sonia LE SEYEC ayant donné procuration à Maxime MARIE et Cédric TALBI ayant donné procuration à Jean-François LE BRIS.

Secrétaire de séance : Mylène COURTOT.

Date d'envoi de convocation : le 24 juillet 2026.

Objet : Bilan financier 2025 de l'entente intercommunale du Pays de Corlay

La commission de l'entente intercommunale du Pays de Corlay a eu lieu le jeudi 26 février dernier. Le bilan financier 2025 est le suivant :

Bilan financier 2025		
<i>Commission sport - culture-enseignement loisirs et autres associations</i>		
Subventions aux associations sportives		
tennis de table	2 800 €	
volley ball	3 000 €	
école de foot	2 000 €	
total		7 800 €
Comité cantonal d'embellissement		180 €
Poste d'intervention école (associations parents d'élèves)		5 000 €
APE Fargantine	1 250 €	
APEL école St Joseph	1 200 €	
APE Plussulien/St Mayeux	1 600 €	
OGEC La Harmoye/St Martin	950 €	
Poste Cap sports		6 000 €
Indemnités fin de carrière Cap Sports		7 000 €
GEAPCG		900 €
Subvention outil en main		800 €
Subvention association maison de retraite Corlay		2 000 €
ADMR		5 000 €
TOTAL		34 680,00

Animation jeunesse 2025

Subvention du fonctionnement	1 822,91 €	
Subvention poste animation jeunesse	2 760,00 €	
<i>TOTAL</i>		4 582,91
<i>Minibus:</i> assurance + entretien - location		1 879,62
<i>Opération Séduction médecins</i>		444,45
<i>Feu d'artifice</i>		1 600,00
<i>Festiv'Eté :</i>		4 000,00
<u>ALSH extrascolaire 2025</u>		
<i>Fonctionnement</i>		40 692,36
<i>Investissement: tables de pique-nique</i>		299,90
<i>Investissement: ordinateur (70% Corlay pour l'ALSH péri/30% entente)</i>		179,99
<i>TOTAL DES CHARGES 2025</i>		88 359,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le bilan financier 2025 (intégré au budget de la commune) de l'entente intercommunale du Pays de Corlay.

Pour extrait conforme à la délibération
 en date du 30 juillet 2026.

Le Maire, Olivier ALLAIN.

Transmis à la Préfecture
 Le 13 octobre 2026
 Certifié par M. le Maire.

